Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 40 (1904)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XL^me ANNÉE

N° 22.

LAUSANNE

28 mai 1904.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *L'étude psychologique de l'enfant. — Cours de vacances. — Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud, Berne, Zurich. — Bibliographie. — Variété.* — PARTIE PRATIQUE : *Conseils sur l'enseignement de l'orthographe dite « usuelle » à l'école primaire. — De l'utilité des horaires. — Composition. — Dictées. — Vocabulaire. — Contraires. — Récitation.*

L'ETUDE PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT

M. Liard, vice-recteur à l'Académie de Paris, a prononcé à l'assemblée générale de la Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant une allocution fort belle sur l'éducation de l'enfant d'après sa psychologie.

Toute éducation, qu'il s'agisse de l'éducation physique, de l'éducation intellectuelle ou de l'éducation morale, consiste à donner à l'enfant des habitudes, à faire que ce qui était réfléchi, devienne de lui spontané, que ce qui était difficile devienne aisé, que ce qui était conscient et volontaire, devienne inconscient et naturel.

Mais, dans toute éducation, deux choses sont à considérer : le but, « l'idéal, le type qu'on s'efforce de réaliser dans l'être à former » et les moyens. Le but, c'est l'essentiel de l'éducation, et il dépend de l'idée que nous nous formons de l'homme, de son rôle social, de sa destination. « Pour le concevoir, l'étude de l'enfant nous serait d'un faible secours ; c'est à d'autres sources qu'il faut puiser. » Mais, pour les moyens, il en est autrement.

Toute pédagogie, en effet, repose sur l'observation. « Pour user de procédés conformes à la nature physique, intellectuelle et morale de l'enfant, il faut connaître cette nature, et le meilleur moyen de la connaître autrement que par les livres, c'est de la saisir sur le vif, en action, et, de milliers d'observations rapprochées, de faire sortir quelques règles générales. »

Mais il ne faudrait pas croire que cette étude scientifique, commencée dans l'école, achevée dans l'atelier, puisse jamais aboutir à mettre dans la main des éducateurs « des procédés complets de culture dont ils n'auraient à faire qu'un usage automatique ». Et voici pourquoi :

Dans l'enfant, sans doute, jouent des lois générales, celle de l'association des images et des idées, celles de la mémoire, celles de l'abstraction et du raisonnement, celle de la raison, celles de la volonté libre et de conscience. Mais, dans la trame de ces lois, l'enfant, comme plus tard l'homme fait, est une individualité distincte. Il a sa sensibilité propre, ses instincts, ses passions ; il a reçu le legs de l'hérédité ; il a subi des contacts ; il est marqué par le milieu où il a vécu ; les circonstances ambiantes laissant chaque jour sur lui des empreintes, et au fond de tout cela réside et se cache ce quelque chose d'indéfinissable qui fait déjà de lui une petite personne.

Former peu à peu cette personne naissante d'après un type délibérément choisi, voilà la fin suprême de l'éducation, même dans la plus humble des écoles.

M. Liard rappelle la fondation, par Claude Bernard, de la médecine expérimentale. Mais quelle que soit la grandeur de ce progrès, les découvertes de Claude Bernard ne feront pas « que le grand médecin, même armé de la science la plus vaste, ne se reconnaisse pas toujours à ce signe, que son œil voit au-dessous des surfaces, qu'il pénètre dans les profondeurs de l'être, qu'il en découvre l'individualité cachée, et y lit des secrets tantôt de vie, tantôt de mort ».

Ce tact particulier, cette divination sont aussi et resteront le don des vrais éducateurs.

Il faut de la science, il en faut beaucoup, il la faut pour former l'enfant suivant les lois de sa nature et de son développement, pour le redresser quand il s'en écarte ; mais pour aller au fond de lui, pour y toucher les ressorts les plus intimes, pour y découvrir les premiers linéaments de son individualité naissante, pour les faire épanouir, il faut ce sens tout personnel et qui est le don des meilleurs maîtres, cette bonté perspicace devant laquelle s'ouvrent les clôtures des âmes, et qui a été, est et sera le premier, et si l'on aime mieux, le dernier secret de l'éducateur.

*

Mme Kergomard, inspectrice générale de l'Instruction publique, a fait ensuite une conférence sur ce sujet : *Pourquoi nous devons connaître la nature et les besoins de l'enfant.*

Sa réponse à cette question est qu'il faut nous efforcer « d'approprier notre système d'éducation aux besoins de la nature physique, intellectuelle et morale de l'enfant, alors que notre système actuel, construit en dehors de toute préoccupation physiologique et psychologique, est en contradiction flagrante avec ses besoins ».

Au point de vue physique, la charpente de l'enfant doit se développer forte et droite, ses muscles se fortifier par l'exercice libre, son sang se vivifier à l'air pur, sa nourriture être appropriée à son âge : il doit dormir beaucoup ; les organes de ses sens doivent être surveillés avec la plus grande sollicitude. Or, nous faisons le contraire, donnant à l'enfant des occupations sédentaires, une nourri-

ture non appropriée, le plaçant, dans les classes, sans souci de la vue ni de l'ouïe, poussant, pour tout dire, notre négligence jusqu'à ne pas exiger la surveillance incessante d'un médecin.

Cette méconnaissance de l'enfant nous fait errer aussi gravement en ce qui concerne son éducation intellectuelle. Dès l'école maternelle, nous oublions qu'il a besoin de prendre librement contact avec le monde extérieur, que l'objet qui l'attire est le seul qui l'intéresse ; qu'il a besoin de toucher pour voir et pour comprendre ; qu'en dehors du concret tout est ténèbres pour lui, etc..... Nous le lançons brutalement dans l'abstraction ; nous lui enseignons à parler avant qu'il ait des idées, à lire avant qu'il sache parler : nous le questionnons, alors qu'il devrait nous questionner. Mme Kergomard fait toucher du doigt le danger d'une pareille éducation.

A l'école primaire, enfin, il faudrait, non plus demander à l'enfant de huit à douze ans tout ce qui lui sera utile pour la vie entière, mais lui donner : 1° les outils intellectuels indispensables : lecture, écriture, etc. ; 2° des latitudes d'esprit : le besoin de remonter de l'effet à la cause.

Cours de vacances pour maîtres primaires et secondaires.

Berne, 25 juillet—6 août 1904.

La direction de ces cours est confiée à MM. les prof. Dr Brückner, président ; Dr Gauchat, Dr von Greyerz, Dr Haag, Dr Kissling, G. Stucki et Dr Tobler, tous à Berne. Les cours sont donnés par des professeurs de l'Université et des maîtres d'établissements secondaires cantonaux.

Le programme est le suivant :

I. COURS GÉNÉRAUX

(Les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi).

A. PHILOSOPHIE ET PÉDAGOGIE.

Les courants principaux de la philosophie de nos jours, et leur attitude en présence des questions d'éducation ; prof. Dr *Stein*, 5 heures.

B. ART ET LITTÉRATURE.

1. Poètes suisses du XIXe siècle ; prof. Dr *Walzel*, 5 heures.
2. La littérature contemporaine de la Suisse française ; prof. Dr *Virgile Rossel*, 2 heures.
3. Ethnologie suisse ; prof. Dr *Singer*, 3 heures.
4. L'art dans la patrie : art des monuments anciens. La maison. Nicolas Manuel (avec projections et visites) : prof. Dr *Vetter*, 4 h.

C. CIVILISATION ET HISTOIRE.

1. Les origines de la civilisation ; prof. Dr *Stein*, 5 heures.
2. Bible et Babylone (avec démonstrations) ; prof. Dr *Marti*, 2 h.

D. SCIENCES NATURELLES.

1. Les lumières invisibles (rayons cathodiques, rayons Röntgen, radium), avec expériences ; prof. Dr *Gruner*, 2 heures.

2. Recherches récentes au sujet de la génération des plantes ; prof. Dr *Fischer*, 2 heures.

3. Sur le continent antarctique ; prof. Dr *Brückner*, 2 heures.

II. COURS SPÉCIAUX

(Chaque matin).

A. COURS SCIENTIFIQUES.

1. Méthode de l'enseignement des sciences naturelles et de celui de la géographie ; prof. *Stucki*, 8-10 heures.

2. Cours de physique, ayant trait surtout aux phénomènes électriques (avec expériences) ; Dr *König*, 12 heures.

3. Botanique : détermination des cryptogames ; prof. Dr *Fischer*, 12 heures.

4. Minéralogie, 12 heures.

5. Géologie de la Suisse ; Dr *Kissling*, 12 heures.

6. Géographie morphologique et anthropologique, spécialement en ce qui concerne la Suisse ; prof. Dr *Brückner*, 12 heures.

B. COURS DE LANGUE ET D'HISTOIRE.

a) *Cours général :*

Phonétique et méthode de l'enseignement des langues étrangères ; profrs Drs *Asher* et *Gauchat*, 13 heures.

b) *Cours pour participants de langue allemande :*

Histoire de la langue allemande ; prof. Dr *Singer*, 12 heures.

Lecture et interprétation de poètes allemands ; Dr *von Greyerz*, 12 heures.

Lecture et interprétation d'auteurs français ; prof. Dr *Gauchat*, 12 heures.

L'étude des sources historiques, et son application à l'histoire locale ; prof. Dr *Tobler*, 9 heures.

c) *Cours de langue pour participants parlant français :*

Lecture, interprétation et conversation allemande ; Dr *von Greyerz* et *J. H. Lützelschwab*, 36 heures.

III. SOIRÉES DE DISCUSSION ET EXCURSIONS

Quatre soirées de discussion, sur des thèmes fixés au début des cours. Visite des musées. Excursions botaniques, géologiques et géographiques. Des excursions aux environs de Berne sont prévues pour les dimanches.

Dans la deuxième semaine des cours se tiendra à Berne le congrès international des maîtres de dessin.

Les frais de cours sont les suivants : cours généraux f. 10,— ; cours spéciaux, au choix, f. 20,— ; pour un seul cours spécial de moins de 12 heures, f. 10,—. En outre, une finance d'inscription de f. 5,— est exigée.

Envoyer les inscriptions, avant le 25 juin 1904, à la Chancellerie de la Direction de l'Instruction publique (Berne, Münsterplatz, 3). Mentionner les cours que l'on se propose de suivre. Il n'est donné qu'un seul cours général dans la même heure, de sorte que chacun peut les suivre tous. Il n'en est pas de même pour les cours spéciaux ; cependant l'horaire des cours, qui paraîtra à fin juin, sera

établi de façon à ce que tous les participants à des cours mentionnés sous lettre A puissent entendre le cours de méthode de l'enseignement scientifique, et à ce que tous les participants à des cours mentionnés sous lettre B, celui sur la phonétique et la méthode d'enseignement des langues étrangères. Au reste, les vœux des personnes inscrites au sujet de la répartition des heures seront pris en considération dans la mesure du possible.

La Commission des cours (Hochschulestrasse, 4) fournira tous les autres renseignements désirés.

Berne, 28 avril 1904.

Le Directeur de l'Instruction publique :
Dr GOBAT

A propos des *Cours de vacances de Lausanne*, nous croyons devoir publier encore la circulaire adressée par le Département vaudois aux autres départements cantonaux. Nos lecteurs verront qu'un subside est accordé aux participants à ces cours. Ajoutons enfin que le coût *maximum* des dits cours est de f. 30.

Sur la demande de la « Société pédagogique de la Suisse romande », du « Schweizerischer Lehrerverein » et de la « Federazione dei Docenti Ticinesi », la Conférence des Directeurs cantonaux de l'instruction publique a décidé, à titre d'essai, l'organisation de cours de perfectionnement pour instituteurs et institutrices primaires et secondaires.

Ces cours ont eu lieu l'année dernière à Zurich et à Neuchâtel. Leur réussite a engagé la Société pédagogique de la Suisse romande à nous demander de les organiser pour l'année 1904.

Le Conseil d'Etat de notre canton nous ayant accordé les crédits nécessaires, ces cours auront lieu à Lausanne, du 21 juillet au 3 août prochain.

Les participants auront à payer une finance de cours, des frais de voyage et de pension. C'est pourquoi nous serions heureux qu'un subside fût accordé à un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices de votre canton, afin qu'ils puissent profiter de cette occasion pour se perfectionner. D'autre part, nous vous serions vivement reconnaissants de faire connaître le programme inclus aux membres de votre personnel enseignant.

Comptant sur votre bienveillant appui, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération et de notre entier dévouement.

Le chef du Département,
Camille Décoppet.

A ce propos, nous recevons du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud les lignes suivantes :

« Le Département de l'Instruction publique informe les membres du personnel enseignant que ceux qui désirent prendre part aux cours de vacances doivent se faire inscrire au Service de l'Instruction publique jusqu'au 25 juin à 6 heures.

» Le montant du subside alloué à chacun des participants sera fixé ultérieurement ».

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — † **Le préfet Mouttet.** — Le 28 avril dernier s'est éteint, après une longue maladie, laissant dans la désolation sa famille et ses nombreux amis, M. Eugène Mouttet, préfet de Delémont.

Eugène Mouttet sortait de l'enseignement public, qu'il quitta en 1902, pour entrer dans l'administration. Il était né le 28 avril 1851 à Bonfol où son père était instituteur. Après avoir fréquenté l'école cantonale et l'école normale de Porrentruy, il obtint un brevet d'instituteur primaire, le 16 avril 1870. Mouttet débuta aux Pommerats, dans les Franches-Montagnes. Deux ans plus tard, il fut appelé à la direction de la deuxième classe des garçons de Delémont, où il retrouva l'un de ses meilleurs camarades, Joseph Schaller, mort directeur de l'école secondaire de cette ville. On était aux débuts du *Kulturkampf*, et les deux amis prirent résolument le parti de l'autorité civile dans cette période troublée et agitée, il est vrai, mais où les caractères se formaient et où les opinions s'affermissaient.

Eugène Mouttet se lança bientôt dans le journalisme En 1877, il entra avec Emile Boéchat dans la rédaction du *Démocrate* et lutta dès lors par la plume et la parole pour le triomphe des idées radicales dans le Jura bernois. Il conserva ses fonctions de maître de chant et de musique au progymnase ; il ne les abandonna, comme nous venons de le dire, qu'au moment où il fut élu préfet du district. Par contre, il fut appelé à la présidence de la commission de cet établissement secondaire, après avoir été pendant 28 ans président de la commission des écoles primaires. M. Mouttet représentait le cercle de Delémont au synode scolaire cantonal. Nous n'avons pas à relever ici sa carrière administrative, mais nous n'apprendrons rien de nouveau à ceux qui l'ont connu, en disant que le préfet Mouttet a toujours été un ami fidèle de l'école et du corps enseignant. Par la mort d'Eugène Mouttet, le Jura a perdu un de ses meilleurs fils, un esprit pondéré et sage qu'animaient seuls le bien général et le bonheur de ses concitoyens.

Que la terre soit légère à ce bon citoyen qui a prêché d'exemple et qui, dans la joie comme dans la souffrance, a su mettre sa vie en harmonie avec ses principes.

*** † **Louis-Emile Metthez.** — Emile Metthez, instituteur à Courgenay, décédé le 19 janvier 1904, était né à Courtemautruy le 28 mai 1848. Son père, qui était mécanicien, a élevé huit enfants, dont cinq ont obtenu le brevet primaire. Breveté le 15 juillet 1868, Emile Metthez fut appelé à l'école supérieure du Noirmont qu'il dirigea pendant 18 ans. Il se voua entièrement à ses fonctions, collabora à l'*Educateur*, dirigea les sociétés locales, tout en étant utile aux paysans dans le partage de leurs terrains ou la recherche des bornes disparues. C'est en automne 1886 qu'il fut appelé à Courgenay où il continua d'exercer ses fonctions d'éducateur de la jeunesse et de conseiller des familles. Le 11 janvier il dut s'aliter et, le 19, il était emporté par une maladie de foie. C'est dire qu'il a été fidèle au devoir jusqu'à la mort.

L'inhumation de M. Metthez a eu lieu le 21 janvier, à Courgenay, au milieu d'un grand concours de collègues, d'amis et de la population tout entière de la commune.

Si Metthez a été un bon éducateur, il a été un bon père de famille. Il a élevé six enfants dont trois ont embrassé la carrière de l'enseignement. La mémoire d'Emile Metthez vivra toujours chez ceux qui ont connu cet excellent collègue et ce père de famille dévoué. H. Gobat.

VAUD. — **La Solidarité.** — Le 19 mai a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Lausanne l'assemblée annuelle de la Solidarité, société en faveur de l'enfance malheureuse. De nombreux sociétaires des diverses sections du canton, dames et

messieurs, y assistaient. Le dévoué et sympathique président, M. Hermenjat, notre collaborateur, a présenté un rapport fort intéressant sur l'activité de cette charitable association.

En 1903, La Solidarité s'est occupée de 125 enfants, dont 61 filles et 64 garçons. Les visites que ses représentants ont faites dans les milieux où se trouvent les jeunes adoptés leur ont permis de constater que ces enfants sont généralement bien soignés et qu'ils se conduisent bien. Deux d'entre eux seulement ont donné lieu à des plaintes graves.

10 des jeunes gens sont dans des orphelinats; les autres, dans des familles. 11 étaient en apprentissage cet hiver. L'un est maintenant géomètre, une autre institutrice; d'autres encore sont en service à la ville ou à la campagne. Plusieurs, à même de gagner leur vie, ont exprimé dans des lettres touchantes leur reconnaissance à La Solidarité ; quelques-uns s'en sont fait recevoir membres.

La Solidarité compte 970 sociétaires. Elle a dépensé, l'année dernière, 17 549 francs 50 c. pour ses petits pensionnaires et 4131 fr. 50 en subsides à 38 familles ayant ensemble 156 enfants. L'exercice solde néanmoins par un excédent de recettes de 7420 fr., qui porte à 38 220 fr. l'avoir de l'association. Ce réjouissant résultat est dû à deux aubaines inattendues : le don de 5000 fr. de M. J.-J. Mercier et les 3200 fr. versés par le Foot-ball Club de Montriond, comme part du produit de sa fête de novembre 1902.

M. Hermenjat a exprimé la reconnaissance de La Solidarité à ces généreux donateurs. Il a rappelé ensuite la mémoire des membres décédés, notamment de MM. Gallay, préfet de Rolle; Glardon-Jaquet, à Vallorbe; Dr Jean Dufour, à Lausanne; Viquerat, ancien conseiller d'Etat; Pittet, ancien syndic de Bussigny.

Après avoir entendu le rapport sur les comptes présentés par M. Vidoudez, notaire, l'assemblée a approuvé la gestion financière et administrative du comité et a confirmé à l'unanimité celui-ci dans ses fonctions.

M. J.-J. Mercier et M. Berney, ancien conseiller d'Etat, un des fondateurs de La Solidarité, ont été acclamés membres d'honneur.

La séance a été suivie d'une fort instructive causerie de M. le Dr Othmar Dufour, médecin à l'Asile des aveugles, sur ce sujet : « L'hygiène de l'œil chez l'enfant. »

BERNE. — **La subvention scolaire de fr. 100,000.** — D'après l'art. 28 de la loi scolaire bernoise une subvention extraordinaire d'au moins 100 000 francs sera distribuée par le Conseil exécutif sur la proposition de la Direction de l'instruction publique, aux communes ayant de lourdes charges et des facultés contributives restreintes,

L'article en question prévoit aussi que la répartition de ce subside pourra être réglée par un décret du Grand Conseil.

Des plaintes fréquentes se sont fait entendre souvent, surtout dans l'ancien canton, sur la répartition de ce subside extraordinaire. La Direction de l'Instruction publique a fait étudier par un spécialiste un mode de répartition rationnel qui doit faire l'objet d'un décret soumis prochainement aux délibérations du Grand Conseil. D'après ce projet, les bases de la répartition seraient le capital imposable, le taux de l'impôt et le nombre des classes primaires des communes.

En premier lieu, il faut tenir compte du nombre des classes primaires, car le budget scolaire communal augmente dans la même proportion, tant pour les traitements que pour l'aménagement des locaux ou pour l'achat du mobilier et du matériel scolaires.

Le deuxième point à considérer est le capital net imposable, car plus il est considérable, plus il est facile à une commune de supporter les frais de ses écoles. Mais pour avoir un point de comparaison, il faut répartir ce capital sur toutes les classes primaires de la localité et obtenir un quotient imposable.

Mais ce quotient va subir encore une diminution dans la proportion de l'augmentation du taux de l'impôt et c'est ici qu'intervient le troisième facteur de la répartition.

Ce quotient imposable est diminué d'un tant pour cent d'après le tableau suivant:

Taux de l'impôt pour mille	Diminution du quotient imposable en pour cent
2 à 2 1/2	10
2 1/2 à 3	20
3 à 3 1/2	30
3 1/2 à 4	40
4 à 4 1/2	50
4 1/2 à 5	60
5 et plus	70

Si le taux est inférieur à deux pour mille, il n'y a pas de diminution du quotient imposable; si, après diminution, celui-ci dépasse 400 000 francs par classe primaire, la commune ne reçoit aucun subside extraordinaire.

Les communes ayant un quotient imposable inférieur à 400 000 francs sont ensuite divisées en 16 catégories. Les voici :

Quotient imposable	Catégorie	Quotient imposable	Catégorie
340 à 400 mille fr.	1	160 à 170 mille fr.	9
300 à 340 »	2	150 à 160 »	10
270 à 300 »	3	140 à 150 »	11
240 à 270 »	4	130 à 140 »	12
220 à 240 »	5	120 à 130 »	13
200 à 220 »	6	110 à 120 »	14
180 à 200 »	7	100 à 110 »	15
170 à 180 »	8	moins de 100 mille francs	16

Le Conseil exécutif détermine ensuite le subside fixe qu'on peut évaluer, pour citer un exemple, à 19 fr. Le subside revenant à une commune est établi alors en multipliant le subside fixe par le nombre des classes primaires et par la catégorie à laquelle appartient la commune. Ainsi une commune de la dixième catégorie, ayant quatre classes, obtiendrait 19 fr. $\times$ 4 $\times$ 10 = 760 fr. Si la commune n'avait qu'une classe et qu'elle se rattachât à la première catégorie, elle recevrait 19 $\times$ 1 $\times$ 1 = 19 fr.

Par le moyen de ce mécanisme, on distribuerait 75 000 fr. du subside extraordinaire. Les vingt-cinq mille autres seraient distribués librement pour corriger les défauts du système et pour donner quelque chose aux écoles privées créées surtout sur les montagnes du Jura, à l'usage de la population allemande. Il faut remarquer, en outre, que l'application du système mathématique enlèverait tout subside, ou n'assurerait que des subsides ridicules aux communes mixtes du Jura, parce que le taux de l'impôt n'y est pas très élevé. C'est donc en pure perte qu'elles feraient le sacrifice des revenus bourgeoisiaux pour permettre aux villages de l'ancien canton d'obtenir davantage. Nous ne parlons pas de l'augmentation des dépenses qui résulte pour notre Jura de l'application de la loi sur l'assistance publique, ni du fait que les instituteurs jurassiens, ayant beaucoup plus d'heures de classe que leurs collègues allemands, n'ont souvent que le minimum de traitement et des indemnités insuffisantes pour les prestations en nature. Le Jura a reçu jusqu'ici 19 750 fr. pris sur le subside extraordinaire dont 5050 fr., ont été versés aux écoles de montagne.

Si l'on répartissait la subvention totale d'après les principes techniques adoptés, le Jura n'obtiendrait pas grand' chose. C'est pourquoi il importe de réserver 25 000 fr. pour remédier à l'injustice manifeste d'un système qui peut convenir ailleurs, mais non à nos circonstances jurassiennes. Le décret que nous analysons

règlerait la subvention pour une période de cinq ans. Nous attirons l'attention des communes qui ont obtenu jusqu'ici une part du subside extraordinaire, sur le nouveau mode de répartition qui sera discuté par le Grand Conseil probablement dans sa prochaine session. Elles pourront calculer elles-mêmes la part qui leur reviendrait d'après le système à introduire. Il est à remarquer que le subside fixe de 19 fr. n'est pas fixé par le décret, mais qu'il sera variable et déterminé par le Conseil exécutif.

Ce décret établit, en outre, que les subsides extraordinaires pourront être alloués à titre de supplément aux traitements des maîtres peu payés. Les subsides pourront être retirés aux communes dont les écoles ne sont pas fréquentées régulièrement ou dont les résultats sont insuffisants. H. Gobat.

ZURICH. — Le peuple zuricois a été appelé à voter sur une loi qui augmentait les traitements des instituteurs primaires et secondaires. Le minimum était fivé à 1400 francs pour les instituteurs primaires et à 2000 francs pour les maîtres secondaires ; plus le logement, le plantage et le bois. Les augmentations payées par l'Etat pour années de service étaient fixées comme suit : de 5 à 7 ans, 100 fr. ; de 8 à 10 : 200 ; de 11 à 13 : 300 ; de 14 à 15 : 400 ; de 16 à 19 : 500 ; au-delà de 20 ans : 600.

Le canton se proposait d'affecter à cette augmentation la subvention fédérale (260 mille francs) et une allocation supplémentaire évaluée à 65 000 francs par an.

Il faisait sensiblement moins que le canton de Vaud n'a décidé de faire il y a quelques mois.

Tous les partis recommandaient le projet, mais quelques articles hostiles avaient paru dans l'organe de la Ligue des paysans.

Le résultats de la votation a été négatif. Le peuple a rejeté le projet par 31 074 non contre 30 791 oui.

*** Une assemblée de l'association cantonale des instituteurs, à laquelle assistaient à peu près un milier de participants et participantes, a décidé sur la proposition de M. Seidel, de lancer une initiative tendant à soumettre de nouveau au peuple, dans le courant de l'année, le projet de loi rejeté concernant les traitements des instituteurs. Cette décision a été prise en dépit des propositions du comité et de l'assemblée des délégués, qui avaient exprimé l'espoir qu'eu égard au petit nombre de majorité des voix rejetantes, les autorités institueraient dans le courant de l'année une seconde votation sur le même objet.

Cours fédéral de gymnastique. — Le cours de perfectionnement pour instituteurs de la Suisse romande aura lieu cette année à Genève du 6 au 27 juillet sous la direction de MM. E. Hartmann, Lausanne et Charles Bornand, Genève.

Courses scolaires. — Nous voici en été, saison des courses scolaires ! Tout instituteur sait qu'il n'est pas toujours facile de trouver un but de promenade proportionné au temps et surtout à l'argent disponibles. Il y a là quelque chose à faire, pour laquelle un peu de bonne volonté suffit. L'*Educateur* ne refuserait pas ses colonnes à quiconque prendrait la peine de lui envoyer quelque itinéraire, choisi dans ses environs, et indiquant les chemins, haltes, distances, etc. De cette façon, nous apprendrions à connaître de nouveaux sites, intéressants et variés où, avec un plan de course précis, nous pourrions conduire nos élèves. Les diverses régions de nos cantons feraient plus ample connaissance, révéleraient leurs plus beaux points de vue et nous, instituteurs, nous en bénéficierions aussi, car notre tâche en serait facilitée. E. R.

BIBLIOGRAPHIE

Les animaux vivants du monde, Flammarion, éditeur, Paris. Histoire naturelle d'après un plan nouveau et publiée par un groupe de savants sous les auspices de M. Cornish. Paraît en 24 livraisons superbement illustrées par la photographie ; chaque livraison renferme en outre une planche coloriée. — La livraison 75 centimes. Chez M. Payot, Lausanne.

Les livraisons 21 et 22 donnent d'intéressants détails sur les insectes. La livraison 23 est consacrée presque entièrement à la description des épidoptères et présente quelques beaux papillons. A paraître : livraison 24. G. A.

Ernest Murisier, par M. Pierre Bovet, professeur à Neuchâtel. (Editeurs : G. Bridel et Cie à Lausanne).

La pensée du fin psychologue que fut E. Murisier, professeur de philosophie à Neuchâtel, est rendue et analysée avec beaucoup de sagacité dans cette brochure substantielle. L'auteur y passe en revue les divers travaux et projets du jeune et savant philosophe qui donnait les plus belles espérances et s'est révélé comme un initiateur en une science toute nouvelle, dans son remarquable petit ouvrage intitulé : *Les maladies du sentiment religieux.*

C'est là un juste et bel hommage rendu par M. Pierre Bovet à son prédécesseur.

Ajoutons que E. Murisier s'est intéressé de près aux questions pédagogiques ; il était de ces novateurs qui entendent renouveler la pédagogie en prenant comme base la psychologie actuelle. — Il serait intéressant de connaître en détail ses idées sur cet important sujet. H.

La Collection des « Grands éducateurs », publiée par la librairie Paul Delaplane, à Paris, vient de s'enrichir d'un nouveau fascicule : *Félix Pécaut et l'Education de la Conscience,* par Gabriel Compayré.

Nos lecteurs liront avec plaisir la vie et les œuvres d'un pédagogue français « dont la conscience a été tout l'homme. Cette conscience une fois formée en lui, il n'a plus eu d'autre souci — et c'est par là qu'il est devenu éducateur, — que d'éveiller, d'appeler à la vie, d'instituer d'autres consciences libres, vivantes, agissantes et croyantes. »

Pour paraître prochainement : *Montaigne et l'Education du jugement.*

Der Kinderfreund, herausgegeben von einem Verein von Kinderfreunden ; Büchler & Cie, Berne.

Ce périodique destiné à l'enfance répond parfaitement à son but ; la matière en est variée, à la fois instructive et récréative ; les illustrations sont excellentes. Les rédacteurs ont su éviter la miévrerie, le genre fade, cet écueil des publications pour l'enfance ; nous les en félicitons. E. B.

⁂ **Les beautés de la langue française.** — Nous *portions* nos *portions*. Les *portions,* les *portions-nous ?* Les poules du *couvent couvent*. Mes *fils* ont cassé mes *fils*. Il *est* de l'*est*. Je *vis* ces *vis*. Cet homme est *fier*, peut-on s'y *fier ?* Nous *éditions* de belles *éditions*. Nous *relations* ces *relations* intéressantes. Nous *acceptions* ces diverses *acceptions* de mot. Nous *inspections* les *inspections* elles mêmes. Nous *exceptions* ces *exceptions*. Je suis *content* qu'ils *content* cette histoire. Il *convient* qu'ils *convient* leurs amis. Ils ont un caractère *violent ;* ils *violent* leurs promesses. Ces dames se *parent* de fleurs pour leur *parent*. Ils *expédient* leurs lettres, c'est un bon *expédient*. Nos *intentions* sont que nous *intentions* ce procès. Ils *négligent* leurs devoirs, je suis moins *négligent*. Nous *objections* beaucoup de choses contre vos *objections*. Ils *résident* à Paris chez le *résident* d'une Cour étrangère. Ces cuisiniers *excellent* à faire ce plat *excellent*. Les poissons *affluent* à un *affluent* de la rivière, etc.

PARTIE PRATIQUE

Conseils sur l'enseignement de l'orthographe dite « usuelle » à l'école primaire.

L'enseignement de la *dictée*, tel qu'on le comprend à peu près universellement, n'est pas au courant des découvertes psychologiques des quinze dernières années. Après les innombrables études dont les savants travaux des Egger, des Kussmaul, des Ballet, des Ribot, sont comme la synthèse, il est impossible de défendre les méthodes actuellement en usage.

Savoir son orthographe, c'est avoir dans la mémoire la configuration exacte des mots ; mais aussi c'est connaître les variations des mots dans la phrase suivant les règles grammaticales. Il y a donc deux sortes d'orthographe : l'orthographe grammaticale et l'orthographe qui fixe la constitution des mots en ce qu'ils ont d'invariable. C'est surtout de cette orthographe fondamentale que nous nous occuperons ici.

Le souvenir d'un mot, qui paraissait, il y a quelque temps, un souvenir simple, a été trouvé d'une étonnante complexité. Il comprend quatre souvenirs distincts :

Un souvenir : 1° auditif. — 2° visuel. — 3° graphique. — 4° d'articulation.

L'orthographe du mot est donc fixée dans quatre mémoires différentes ; mais les souvenirs les plus importants sont les souvenirs graphiques et les souvenirs visuels. Examinons maintenant en quoi consiste la dictée actuelle.

Voici ce qui se passe dans la plupart des écoles : le maître lit d'abord la dictée, puis, la lecture terminée, il commence à dicter. Les élèves écrivent tant bien que mal, plutôt mal que bien. Le maître zélé corrige les fautes à l'encre rouge, et j'ai vu souvent, dans les écoles, trente ou quarante fautes dans une dictée assez courte. Interrogez le maître, et vous l'entendrez se plaindre amèrement que que les élèves répètent toujours les mêmes fautes. Zèle de la part du maître, efforts de la part des élèves, insuccès complet, aigrissement réciproque, tels sont les effets de la dictée actuelle. Les enfants gardent l'horreur d'un exercice aussi profondément ennuyeux, et ils ne sont pas récompensés par la joie du succès.

Longtemps j'ai souffert de cet état de choses, me disant que, de part et d'autre, il devait y avoir un gaspillage d'efforts, gaspillage qui devait tenir à une mémoire vicieuse. Et aujourd'hui, je suis presque tenté de croire que, si nos enfants apprennent l'orthographe d'usage, ce n'est pas par la dictée, mais malgré la dictée. En effet, quand le maître dicte un mot que l'élève ne connaît pas, qu'arrive-t-il ? L'élève cherche dans sa mémoire la forme du mot ; si elle ne s'y trouve pas, il fait un effort de logique ; c'est assez dire qu'il est perdu, la logique n'ayant rien à voir dans cette affaire. Car, si logique il y a, c'est une logique à l'usage des latinistes, qui déjà savent leur orthographe et les lois de la dérivation du latin. Donc, quelque effort d'intelligence qu'il fasse, l'enfant ne peut trouver l'orthographe d'un mot qu'il ignore. S'il n'a pas vu les mots : « briller », « brillamment », il écrira « briament » ; comment voulez-vous qu'il

écrive « phtisie », « orthographe », etc., s'il ne le sait pas d'avance ? Ici, l'effort de l'enfant ne peut guère être qu'un effort de mémoire, et, pour faire un effort de mémoire, il faut déjà savoir.

Ajoutez à cette considération qu'en dictant, beaucoup de maîtres, faute d'avoir reçu eux-mêmes un enseignement rigoureux, relativement à l'articulation, prononcent et articulent mal, d'où nouvelle source de fautes dont les élèves ne sont pas responsables non plus. Ajoutez un autre quart d'élèves distraits et qui, responsables de leurs fautes, ne les commettent pas moins. Ajoutez enfin les homonymes : père, pair, paire ; alène, haleine ; hôtel, autel, etc. et même les homophones ; et même les paronymes, que la prononciation de beaucoup de maîtres, ou l'oreille de beaucoup d'élèves ne distingue pas : rat, ras ; pomme, paume.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'au milieu de ces dangers qui fondent sur lui de toutes parts, un pauvre petit écolier de la campagne, ou même de la ville, perde son latin, son français et son courage ! J'ai vu un enfant au visage vif et intelligent, qui avait quatre-vingts fautes dans sa dictée : le maître les avait corrigées et totalisées ! Pauvre baby ! Des larmes, grosses comme de petites olives, roulaient sur son cahier, achevant le gâchis, et le pain de la science lui était singulièrement amer.

Et c'est là l'inconvénient des méthodes défectueuses : elles se traduisent dans la pratique par une multitude de souffrances, par une perte d'énergie irréparable, puisque nous disposons de si peu d'années à l'école, pour l'instruction des enfants ! Elles imposent, en outre, une rebutante et inutile besogne au maître. Donc, avec la méthode de dicter à l'enfant des mots qu'il ignore, nécessairement l'enfant écrit tout de travers.

Et voici, au point de vue psychologique, les résultats de cette facon de procéder : le souvenir auditif n'a que fort peu de valeur au point de vue orthographique. Restent les souvenirs d'articulation, les souvenirs graphiques et les souvenirs visuels. Les premiers dans la dictée sont négligés. Les souvenirs graphiques sont déplorables, ainsi que les souvenirs visuels actifs, car l'élève orthographie mal le mot; il l'écrit mal, il le voit et le revoit mal écrit, de sorte que le mot mal écrit se fixe dans la mémoire par ces deux souvenirs très nets. Que fait alors le maître ? Il corrige à l'encre rouge, ce qui ne peut effacer le souvenir visuel, vicieux pour deux raisons : 1° parce que, en écrivant le mot vicieusement l'élève a fait un effort de recherche, tandis qu'il lit la correction sans effort. En deuxième lieu, le maître a soin de barrer simplement le mot incorrect, qui reste lisible, de manière à contrecarrer l'effet réparateur de la correction et peut-être à le compenser.

En tous cas, si l'on combat en partie les souvenirs visuels défectueux, on ne fait rien pour détruire le souvenir graphique vicieux, et c'est lui qui conduit la main. C'est lui qui fait répéter dix fois à l'enfant la même faute dix fois corrigée. De sorte que le maître enseigne plutôt l'incorrection orthographique que l'orthographe : le maître est très souvent un professeur de fautes d'orthographe.

C'est que la dictée, comprise comme elle est comprise, est un moyen de véri-

fication, non d'enseignement. Elle permet (en les classant) de constater, de loin en loin, les progrès des élèves en orthographe ; elle permet en les classant, d'exciter l'émulation, et c'est tout.

(1898.) *(A suivre.)* J. Payot, inspecteur d'Académie.

GÉOGRAPHIE ET ARITHMÉTIQUE

L'usage des horaires.

Lorsqu'il s'agit de voyager le long d'une même ligne, de Lutry à Saxon, de Chexbres à Vauderens ou de Bussigny à Bienne, il n'est pas difficile au premier venu de savoir trouver dans un horaire le train qu'il doit prendre. Mais quand il faut changer de ligne, descendre d'un train pour monter sur un bateau ou prendre la poste, il n'en va pas de même : bien des gens se trouvent parfois embarrassés ; on organise mal son voyage, on se trompe d'heures, on perd du temps et de l'argent, alors qu'avec un peu de pratique et un bon horaire, on s'évite des ennuis.

Pour consulter un horaire, il faut connaître la géographie du pays et ses voies de communication ; l'étude d'un itinéraire peut donc être faite à l'école primaire, par les élèves du degré supérieur ; il paraîtra, au premier abord, que la chose soit trop difficile et que ce soit du temps perdu : cela ne va pas tout seul, il est vrai : un élève ou deux, plus débrouillards que les autres, font la besogne tandis que leurs camarades gardent l'expectative. Il n'en demeure pas moins que cela constitue une vraie gymnastique intellectuelle présentant un profit pratique direct. Elle procure en même temps au maître le moyen de vérifier les connaissances géographiques de ses élèves, et à ceux-ci l'occasion d'apprendre quelques détails sur la circulation des trains, bateaux ou postes, ce qui peut avoir son utilité au point de vue commercial. Ce moyen de mémoriser les lignes ferrées, grandes routes de montagne, vaut certainement plus que l'étude sèche d'une longue nomenclature. En effet, si regarder un album de photographies de paysages, — *Mon voyage en Suisse*, par exemple — donne l'illusion de la réalité, si cela fait connaître le pays sans que l'on voyage, consulter un horaire, voir l'heure de départ d'un train, le suivre à travers le pays, c'est en quelque sorte voyager en imagination, et, si l'on connaît les paysages par la photographie, l'illusion deviendra alors plus complète. C'est une espèce de griserie : A quelle heure faut-il partir de A. pour être à telle autre heure à B. ? Combien faut-il de temps pour aller de C. à D. ? Quelle ligne prendra-t-on pour arriver le plus tôt au but ? Et les correspondances dans les stations de croisement, ou avec un bateau, ou un chemin de fer régional, ou une poste fédérale ?

Voilà de quoi, nous semble-t-il, exciter la curiosité des bons élèves. On leur donnera sous la forme d'un problème des projets d'itinéraires à établir.

Exemples : Le père de Louis, qui est à Echallens — le lieu peut varier — reçoit à 10 heures du matin un télégramme de son frère qui est mourant à Charmey. Il se décide de partir par le plus prochain train pour revoir si possible ce frère. Quels trains devra-t-il prendre ?

Le plus souvent, on vous fera passer par Romont, parce que les mots « chemin de fer Bulle-Romont » sont dans la mémoire : ce qui n'y est pas, c'est la ligne Palézieux-Châtel-St-Denis, Bulle, dont l'usage permet le moins d'arrêts possible, tandis que le Bulle-Romont ou bien n'a pas de correspondance directe ou bien arrive trop tard. Ainsi, l'itinéraire demandé pourra s'établir comme suit :

Echallens,	dép. 10 h. 41	Palézieux,	arr. 2 h. 54
Lausanne,	arr. 11 h. 32	»	dép. 3 h. —
»	dép. 2 h. 15	Bulle,	arr. 4 h. —
		»	dép. 5 h. — (poste)
		Charmey,	arr. 7 h. —

2me exemple : Un commis-voyageur de boîtes à musique de Ste-Croix prend le premier train dès cette localité et veut aller à Lucerne. Faites l'itinéraire *a)* s'il doit s'arrêter à Fribourg et à Berne. *b)* s'il doit arriver le plus tôt à Lucerne :

a)	Ste-Croix	dép.	8 h. —	Berne	arr.	1 h. 10
	Yverdon	arr.	9 h. —	»	dép.	2 h. 05
	»	dép.	9 h. 25	Lucerne	(par Langnau)	
	Fribourg	arr.	11 h. 23		arr.	5 h. 03
b)	»	dép.	12 h. 20	Olten	arr.	11 h. 52
	Yverdon	arr.	9 h. —	»	dép.	12 h. 11
	»	dép.	9 h. 10	Lucerne	arr.	1 h. 46

On établira, si possible, le coût de ces trajets. Voici d'autres voyages à établir :

Lucerne-Zermatt, a) en chemin de fer, *b)* puis en poste, par le Grimsel ou la Furka.

Savigny-St-Cergues.

Yvonand-Meillerie.

Le Pont-Frutigen.

Saignelégier-Château-d'Œx.

Trélex-Le Brassus, etc., etc.

Pour donner une idée des distances séparant la Suisse des grandes capitales des pays qui nous entourent, on pourra faire trouver l'heure d'arrivée à Paris, Lyon, Milan, Vienne, Stuttgart, Berlin, et le nombre d'heures nécessaires pour effectuer le trajet.

Reste la question des horaires ; leur prix est modique, celui du *Major Davel*, 20 centimes, d'autres, moins complets valent deux sous — en outre, on peut consulter les horaires officiels dans tous les bureaux de poste et dans toutes les gares.

Eug. Monod.

COMPOSITION

Un cœur honnête.

Jacques a quitté le matin son humble mansarde ; il n'y a plus de pain au logis, et il faut que le soir en apporte, s'il ne veut pas voir ses enfants souffrir les tourments de la faim. Il parcourt vainement les chantiers ; il offre en échange d'un modique salaire ses bras robustes et sa bonne volonté. Mais partout on lui répond : « Nous ne pouvons pas vous employer, repassez dans quelques jours ». — Le soir arrive ; il regagne tristement son logis, en songeant aux larmes qui vont l'accueillir lorsqu'il rentrera, les mains vides.

La rue est sombre et solitaire ; une pluie fine et glaciale pénètre son corps ; mais il ne la sent pas, il songe à autre chose. Tout à coup son pied heurte une bourse pleine que vient de laisser tomber par mégarde un homme du monde se rendant à ses plaisirs. Il la ramasse et son premier mouvement est de la garder. « Avec cet argent, se dit-il j'achèterai du pain ; cet homme n'a pas besoin d'une aussi faible somme ; d'ailleurs personne ne m'a vu. » Mais sa conscience élève la voix à son tour : « Personne ne t'a vu, mais Dieu te voit ; tu ne dois pas garder cet argent, il n'est pas à toi ». Alors il presse le pas, rejoint le propriétaire de l'argent perdu ; et, la voix encore émue de l'assaut moral qu'il vient de soutenir : « Monsieur, lui dit-il, vous avez laissé tomber votre bourse ; la voilà ». — L'homme riche remercie et s'éloigne, tout entier à la pensée de ses plaisirs, et ne se doutant même pas de la lutte terrible que vient de traverser un de ses frères dans le besoin. L'ouvrier regagne sa mansarde ; mais son cœur bat maintenant à l'aise dans sa poitrine et il se dit : « Dieu me procurera demain du travail et du pain ».

Communiqué par J. V. D'après Ménard-St-Martin.

DICTÉES

Degré intermédiaire.

Le Plateau.

Le Plateau est situé entre le Jura et les Alpes. Il n'est pas aussi plat que son nom pourrait le faire croire. A sa surface se trouvent des collines et des vallées. De nombreuses rivières y ont creusé leur lit et ont donné à cette région un aspect accidenté. La plupart coulent des Alpes vers le Jura, parce que le Plateau penche vers l'ouest.

Le Jura.

Le Jura est une longue chaîne de montagnes qui sépare la France de la Suisse. Les sommets sont peu élevés et arrondis. Entre les sommets se trouvent des cols qui sont franchis par une route ou un chemin de fer. Des vallées séparent les montagnes parallèles : ce sont les vallées longitudinales. D'autres les traversent et débouchent sur le Plateau : ce sont les vallées transversales. L. J.

EXERCICES ORAUX DE VOCABULAIRE

Contraires.

Substantifs.

amitié — haine.
départ — arrivée.
chaleur — froid.
poupe — proue.
source — embouchure.
croûte — mie
droite — gauche
sortie — entrée.
progrès — recul.
été — hiver.
doigt — orteil.
descente — montée.
voyelle — consonne.
mariage — célibat.
juge — accusé.
jour — nuit.
plancher — plafond.
matin — soir.
est — ouest.
dièze — bémol.
santé — maladie.
masculin — féminin.
vérité — mensonge.
disette — abondance.
vieillard — enfant.
dette — créance.
orgueil — modestie.
milieu — bord.
nain — géant.
patron — ouvrier.
travail — paresse.
longueur — largeur.
compliment — injure.
fossé — monticule.
flux — reflux.
punition — récompense.
ami — ennemi.
colère — sang-froid.
bâbord — tribord.
avance — retard.
recto — verso.
verticale — horizontale.
naissance — mort.
internat — externat.
ténor — basse.
rire — pleurs.
majuscule — minuscule.
mouvement — repos.
certitude — doute.
lumière — ténèbres.
aube — crépuscule.
nord — sud.
midi — minuit.
artère — veine.
achat — vente.
singulier — pluriel.
perte — gain.
hausse — baisse.
vieillesse — jeunesse.
discorde — union.
militaire — civil.
oubli — souvenir.
enfer — paradis.
sommet — base.
don — vol.
boue — poussière.
mâle — femelle.
père — mère.
misère — abondance. J. V.

Adjectifs.

opaque — transparent.
haut — bas.
fort — faible.
flexible — rigide.
riche — pauvre.
stérile — fertile.
facile — difficile.
gros — petit.
beau — laid.
bon — méchant.
rapide — lent.
antérieur — postérieur.
absent — présent.
aigu — émoussé.
avare — prodigue.
captif — libre.
coupable — innocent.
bon — mauvais.
double — simple.
faux — juste.
sec — mouillé.
pieux — impie.
sapide — insipide.
malade — sain.
nécessaire — inutile.
arrogant — timide.
lisse — rugueux.
récent — ancien.
sérieux — frivole.
téméraire — prudent.
usuel — inusité.
ouvert — fermé.
nu — vêtu.
mort — vivant.
véritable — artificiel.
sévère — indulgent.
noir — blanc.
tendre — dur.
liquide — solide.
myope — presbyte.
mince — épais.
vide — plein.
gras — maigre.
jeune — vieux.
triste — joyeux.
supérieur — inférieur.
abondant — rare.
doux — amer.
appétissant — répugnant.
courageux — peureux.
clair — trouble.
court — long.
dernier — premier.
certain — douteux.
grossier — fin.
imbécile — intelligent.
poli — malhonnête.
proche — éloigné.
neuf — vieux.
négligent — soigneux.
sale — propre.
rare — commun.
vrai — faux.
buveur — sobre.
tardif — printanier.
ignorant — savant.
assis — debout.
vaste — exigu.
vacant — occupé.
uni — raboteux.

J. V.

RÉCITATION

Degré inférieur.

Vive l'eau !

Vive l'eau ! vive l'eau
Qui rafraîchit et rend propre ;
Vive l'eau ! vive l'eau
Qui nous lave et nous rend beau !

C'est sa fraîcheur qui nous donne
La vigueur et la santé,
Et le maître nous ordonne
D'aimer bien la propreté.

Un petit enfant bien sage
Doit se laver tous les jours
Les mains, le corps, le visage
Pour se faire aimer toujours.

C'est l'eau qui nous désaltère
Et cuit tous nos aliments.
En pluie, en vapeur légère,
Elle féconde nos champs.

Elle retombe en rosée
Sur les fleurs tous les matins,
Et par l'homme, utilisée
Fait tourner de gais moulins.

Vive l'eau ! vive l'eau
Qui rafraîchit et rend propre !
Vive l'eau ! vive l'eau
Qui nous lave et nous rend beau !

(Tiré de *Simples histoires* par Mme L. Picker).

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre ponr chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS : Belmont sur Lausanne : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 7 juin. — **Syens :** fr. 1600, logement, jardin, plantage et 5 stères sapin, à charge de chauffer la salle d'école ; 7 juin. — **Trey :** fr. 1600, logement, jardin et plantage, 3 stères fayard et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 7 juin.

RÉGENTES : Avenches : fr. 1200 pour toutes choses. Augmentation de fr. 50 tous les 5 ans, jusqu'à fr. 1400, maximum ; 7 juin.

NOMINATIONS

RÉGENTS : MM. Belet, Henri, à La Forclaz (Ormonts-dessous) ; Schenkel, Lucien, à Villars-Burquin ; Baudin, Gustave, à Eysins ; Chabanel, Armand, à Sullens ; Kænel, Louis, à Combremont-le-Grand ; Lang, Hermann, à Servion ; Briaux, Edouard, à Vers-chez-les-Blanc (Lausanne) ; Bataillard, Louis, à Rueyres ; Mayor, Paul, à Lavey-Village ; Cruchon, Adrien, à Provence ; Meynet, Robert, à Bière,

---

MM. Bercher, Henri, maître spécial de dessin, à Vevey ; Waldner, Gustave, maître spécial d'allemand, à Lausanne ; Gaillard, Fridolin, maître spécial de dessin, à Lausanne.

RÉGENTES : Mlles Chapuis, Marie, à Ogens ; Chambovey, Juliette, à Antagnes (Ollon) ; Croset, Berthe, aux Tavernes ; Oguey, Marie, à Orbe ; Piot, Jane, à Lausanne ; Rusillon, Blanche, à Lausanne ; Gex, Marguerite, à Lausanne ; Sudheimer, Emma, à Lausanne ; Monnier, Julie, à Lausanne ; Gilliard, Elise, à Provence.

Mme Pittet-Enning, Clara, au Novelet (Provence).

Mlles Bovay, Marie, maîtresse de confection à l'école ménagère de Lausanne ; Bovay, Constance, maîtresse d'école enfantine, à Lausanne ; Barraud, Augusta, maîtresse d'école enfantine, à Lausanne ; Rochat, Sophie, maitresse d'école enfantine, à Lausanne.

Au Vêtement Moderne

F. KOCHER, Rue Pépinet, 2, LAUSANNE

VÊTEMENTS SOIGNÉS

pour Messieurs et Jeunes Gens, Costumes pour Garçonnets

Vêtements cérémonie, Complets pour Velocemens et Touristes

Manteaux et Pardessus de toutes saisons

Pèlerines, Flotteurs, Pantalons fantaisie

VÊTEMENTS SUR MESURE

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

THÉS O-MI-TO

J. PHILIPPON

Rue du Grand-St-Jean, 38, LAUSANNE

Même maison rue St-Pierre, 15

Articles Chinois et Japonais

Tissus, Soies, Porcelaines, Vases, Articles divers, etc

Spécialité : THÉS O-MI-TO

en paquets et ouverts, depuis 3 fr. 80 le kilog. à 25 fr. le kilog. — Dégustation gratuite des Thés. — Expédition des Thés depuis un kilog. franco dans toute la Suisse.

Chocolats fins, Cacao, Biscuits, Cafés verts et torréfiés, Huiles de noix et d'olive, Savons de Marseille et de toilette, Pâtes, Sucres, Vanilles fines, etc., etc.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne,** 56, rue du Stand, **Genève,** fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

Ch. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

PUPITRES HYGIENIQUES

MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

t ✠ 3925 — Modèle déposé.

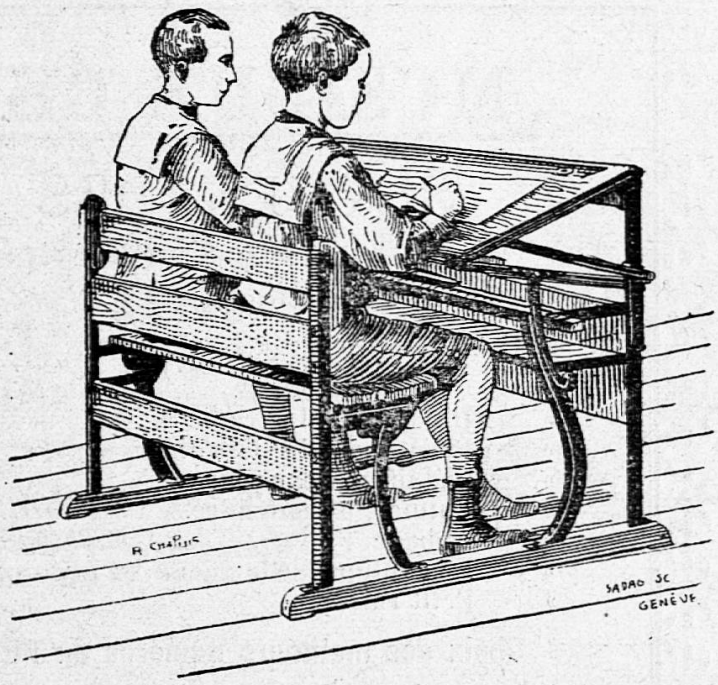

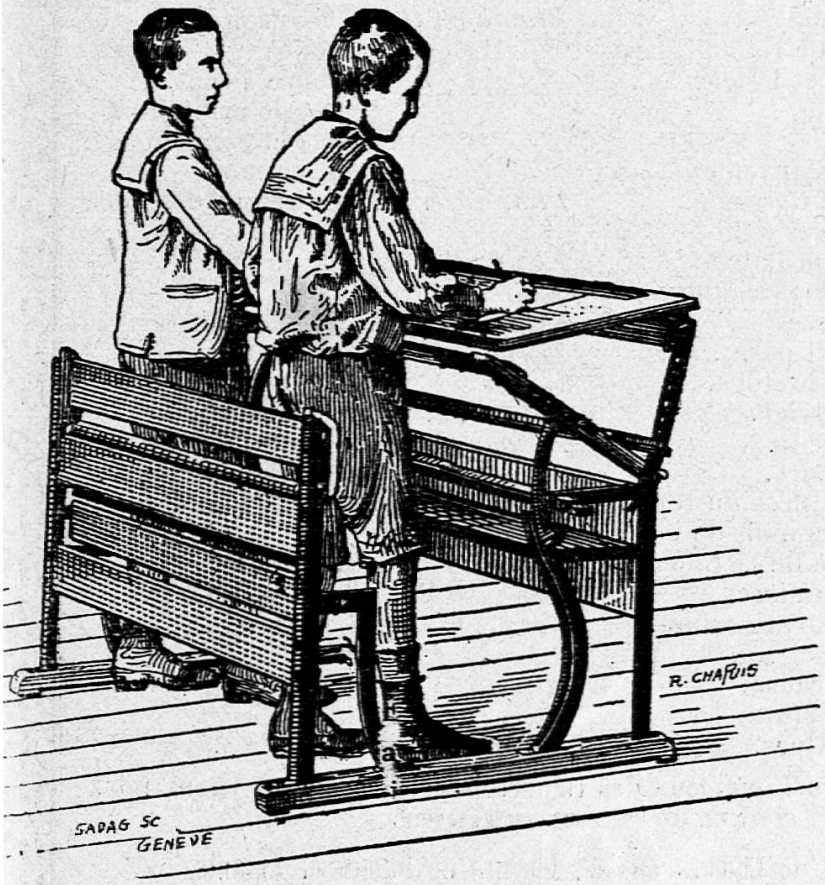

Grandeur de la tablette : 125 × 50.
demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :
De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver
ttitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc
s membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les in-
énients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement
ire, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel

DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr 50

Attestations et prospectus à disposition.

1883. Vienne. — Médaille de mérite.
1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.
1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.
1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.
1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.
1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.
1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.
1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.
1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.

MUSIQUE CHORALE

LES SUCCÈS DES CONCOURS

Dernières Nouveautés parues :

Kling. Scènes estivales (imposé à Grenoble).
North, C. A la patrie.
» Chant d'automne.
» Il n'est soleil si radieux.
» Prière pour la Patrie.
» C'était un beau jour.
» J'aimais à l'entendre.
» Aubade.
» Le cantique de la Suisse.
» Petit ruisseau.
Bischoff, J. Cœlum verum.
» Gloire au génie.
Doret, G. Légende.
North, C. Paix sur la terre.
» Chant du soir.
» Un pour tous, tous pour un !
Pantillon, G. Chant de deuil.
Thibaud, A. Pâques.
Lépagnole. Barcarolle d'amour.
» A travers les saisons.

Choix des meilleurs numéros du RÉPERTOIRE CHORAL.

Dénéréaz, A. Les nuages.
Bischoff, J. Chant de retour.
North, Ch. Travail et Patrie.
» Le Mai.
Uffoltz, P. Le lac.
Rotzenberger, A. Bienvenue.
Ganz, R. Cadets de Gascogne.
Colo-Bonnet. Pour les petits.
» Pour la Patrie.
» Chœur patriotique suisse.
Munzinger, E. Tout passe.
Berlioz. Chant des bretons.
» » guerrier.
Mayr, S. Sainte-Cécile.
Munzinger, E. Départ.
» Les flots du Rhin.
» Beau mois de mai.
Kling, H. Triomphe de la Liberté.
» Sainte Lumière.
Denoyelle, V. Chœur printanier.
Hochstetter, C. Le soir.
» Berceuse.
» Le Pâtre des Alpes.
Plumhof, H. La chanson des étoiles.
» Renonce à tout.
» Chant de printemps.
» Patrie et bonheur.
» Petit oiseau.
Danhauser, A. Le retour des marins.
Kling, H. Les voix du lac.
Muller, C. Nocturne.
Siegert, F. Départ matinal.
Metzger, E. Hymne suisse.
» Le pays natal.
Lauber, J. Hymne aux astres.
Mayor, C. Réveil de printemps
» Chanson de printemps.
» Chantons ! chantons !
Meister, C. Pour la liberté.
» Chant de fête.
Mendelssohn. Chant de fête.
North, C. Alpes et Liberté.
» L'angelus.
» Loin du pays.
» Renouveau.
» Haut.

Tous ces chœurs, ainsi que ceux des Répertoires français ou Allemands, sont envoyés **en examen.**

Immense choix de Chœurs mixtes, Chœurs de Dames et Enfants.

FŒTISCH FRÈRES, A LAUSANNE

Editeurs spécialistes de Musique Chorale.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITE PATRIE

XLme ANNÉE. — No 23. LAUSANNE — 4 juin 1904.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **Paul-E. Mayor,** instituteur, Le Mont.

JURA BERNOIS : **H. Gobat,** inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier,** professeur à l'Université.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang,** instituteur, Noiraigue.

VALAIS : **A. Michaud,** instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst. Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Fromaigeat,** L., inst., Saignelégier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Gylam, A., inspecteur. Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, inspecteur, Porrentruy.
Mœckli, inst., Neuveville.
Vacat.

Neuchâtel.

MM. **Brandt,** W., inst., Neuchâtel
Decreuse, J., inst., Boudry.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Amez-Droz, E., inst., Villiers.
Barbier, C.-Ad., inst., Chaux-de-Fonds.
Perrenoud, Ul., dir., Asile des Billodes.

Valais.

MM. **Blanchut,** F., inst., Collonges
Michaud, Alp., inst., Bagnes.

Vaud.

MM. **Cloux,** J., Lausanne.
Jayet, L., Lausanne.
Magnin, J. Lausanne.
Martin, H., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne
Rochat, P., Yverdon.
Faillettaz, C., Arzier-Le Muids
Briod, E., Lausanne
Cornamusaz, F., Trey.
Dériaz, J., Baulmes.
Collet, M., Brent.
Visinand, La Rippe.
Perrin, M., Lausanne
Magnenat, Oron.

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Quartier-la-Tente,** Ed., président honoraire, Neuchâtel.
Latour, L., inspecteur, président, Corcelles s. Neuchâtel.
Thiébaud, A., inst., vice-président, Le Locle.
MM. **Hofmann,** inst., secrétaire, Neuchâtel.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.**

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, pl. Riponne 4, à **Lausanne**; P. Pilet, 6 rue de Lausanne, à Vevey; M. Henri Vuitel, notaire, agent général à Orbe; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges. Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10 rue de Hollande, à Genève.

H985ᵃx

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

PAYOT & Cie, ÉDITEURS, LAUSANNE

Cours de langue allemande

Vient de paraître :

Erstes Lesebuch. — **Premières lectures allemandes,** par le prof. Hans SCHACHT.
In-8° cartonné, de 159 pages, **1 fr. 80.**

Ce volume complète la série de nos publications parues pour l'étude de l'allemand d'après la méthode basée sur l'enseignement intuitif, **ouvrages approuvés par le Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud,** et qui comprend :

Deutsches Sprachbüchlein, für die Primarschulen, par le professeur H. SCHACHT. 1 fr. —

Deutsche Stunden. Cours inférieur *(première et seconde année)*, par le professeur H. SCHACHT. 2 fr. 50

Deutsche Stunden. Cours supérieur *(troisième et quatrième années)*, par le professeur H. SCHACHT. 3 fr. 75

Erstes Lesebuch. Premières lectures allemandes, par le professeur H. SCHACHT. 1 fr. 80

Deutsches Lesebuch, für höhere Klassen, par HOINVILLE et HUBSCHER, professeurs. 4 fr. —

Grand assortiment de tableaux pour l'enseignement intuitif.

Catalogues gratis et franco sur demande.

XXme Cours fédéral de gymnastique pour instituteurs.

Le cours de perfectionnement pour instituteurs de la Suisse romande aura lieu cette année-ci à Genève, du 6 au 27 juillet, sous la direction de MM. E. Hartmann, Lausanne, et Ch. Bornand, Genève.

Les instituteurs, candidats au brevet, moniteurs-chefs et moniteurs d'une section fédérale de gymnastique peuvent y participer.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 juin par les directeurs soussignés.

Le programme du cours comprend l'étude théorique et pratique du manuel de gymnastique pour les garçons. Le nombre maximum des participants est fixé à quarante. Les personnes admises à participer au cours seront tenues de le suivre en entier ; aucune participation partielle ne sera acceptée.

La participation au cours est gratuite. Toutefois les participants auront à pourvoir à leur entretien pendant la durée du cours. La direction du cours fera les démarches nécessaires pour chercher à procurer une bonne pension et un logement confortable aux conditions les plus avantageuses.

Le Département militaire fédéral allouera à chaque participant une indemnité journalière de fr. 2.50, plus les frais de voyage en IIIe classe. A part cela, les cantons qui auront des représentants au cours ont été invités à les indemniser également au moyen d'une allocation s'élevant au minimum au même chiffre.

Le lieu de réunion des participants sera communiqué ultérieurement.

Genève et Lausanne, le 16 mai 1904.

Les Directeurs du cours :

E. HARTMANN, Lausanne. CH. BORNAND, Genève.

Au nom du Comité central de la Société fédérale de gymnastique :

Le Président, H. RITTER.

Au Vêtement Moderne

F. KOCHER, Rue Pépinet, 2, LAUSANNE

VÊTEMENTS SOIGNÉS

pour **Messieurs et Jeunes Gens, Costumes pour Garçonnets**

Vêtements cérémonie, Complets pour Velocemens et Touristes

Manteaux et Pardessus de toutes saisons

= Pèlerines, Flotteurs, Pantalons fantaisie =

VÊTEMENTS SUR MESURE

Brochure Vittoz

La souscription ouverte à la Gérance de l'Educateur est close depuis quelques jours déjà. L'ouvrage est en vente en librairie à 1 fr. 50.

Gérance de l'Educateur.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne**, 56, rue du Stand, **Genève**, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

P. BAILLOD & C^IE

GROS *NOUVEAU MAGASIN* **DÉTAIL**

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÉVRERIE

CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.

Grand choix, toujours environ 1000 montres en magasin.

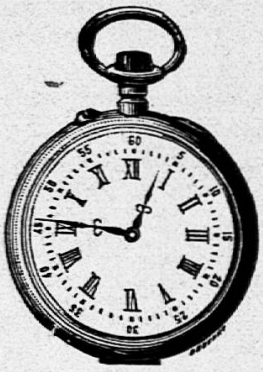

LAUSANNE

Place Centrale

Chronomètres Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.